Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 131 Vœu pour stabiliser les effectifs d'animateurs à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que pour la rentrée scolaire 2014, des suppressions de postes d'animateurs pour les ateliers ARE ont été annoncés dans plusieurs établissements scolaires à Paris, notamment 36 rue Fessart, 1 rue du général Lassalle, 5 rue des Alouettes, 7 rue Rampal (19e) ;

Considérant que ces suppressions de postes, combinées à l'absence de locaux suffisants et à de potentielles absences ponctuelles d'ASEM ou d'animateurs, risquent de provoquer la tenue d'ateliers ARE ne respectant pas les normes légales d'encadrement (un encadrant adulte pour 14 enfants de moins de six ans ; un pour 18 enfants de plus de six ans) ;

Considérant que les efforts engagés par la Ville de Paris pour augmenter, dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse signée avec la Caisse d'Allocation Familiale, le taux d'encadrement de l'ensemble de ses activités périscolaires ;

Considérant que la tenue de certains ateliers ARE dans de bonnes conditions nécessiterait au contraire la présence d'un animateur accompagné d'une ASEM pour un seul groupe d'enfants, notamment pour gérer les périodes de transition (à 15h et à 16h30 les mardis et vendredis) ;

Considérant que la Ville s'est engagée à renforcer et améliorer l'organisation de l'ARE à Paris, notamment en recrutant 100 ASEM supplémentaires en 2013, 150 en 2014 et 150 en 2015 ;

Considérant qu'il est important que les animateurs travaillent dans de bonnes conditions et en effectif suffisant, pour stabiliser leur présence dans les établissements parisiens et éviter le turn-over des effectifs ;

Aussi, sur la proposition de Mme Anne SOUYRIS, Mme Aurélie SOLANS et des éluEs du Groupe écologiste de Paris (GEP) et de Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de l'Exécutif,

Réaffirme :

- La volonté de la Municipalité de conserver pour l'année prochaine le même ratio d'encadrement animateurs/enfants dans les écoles parisiennes.